



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIÈRES-LE-BUISSON

Grand Prix de l'Environnement
Fleur verte 2010 - 2013 ✿
Ville Internet @@@@

Verrières le Buisson, le 31 octobre 2020

**À l'attention des associations
et des acteurs du sport**

CABINET DU MAIRE

Affaire suivie par Juliette Garcia
01 69 53 78 00
juliette.garcia@verrieres-le-buisson.fr

Objet : Fermeture des équipements publics de la ville

Mesdames, Messieurs,

Je fais suite à l'annonce du Premier ministre, jeudi 29 octobre, relative à la mise en œuvre des mesures liées au reconfinement du pays, afin de lutter contre la propagation du Covid-19, à compter du 30 octobre, ainsi qu'au décret n° 2020-1310 du même jour qui en précise les modalités.

Dans ce cadre, et comme vous l'avez peut-être déjà lu, l'accueil du public est interdit dans les établissements sportifs couverts et les établissements de plein air, les salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple, les chapiteaux, tentes et structures, les salles de danse et salles de jeux, les musées, salles destinées à recevoir des expositions à vocation culturelle ayant un caractère temporaire, et les bibliothèques et centres de documentation.

Ce décret, que vous pouvez consulter et télécharger sur le Fil Infos Covid-19 du site internet de la ville (www.verrieres-le-buisson.fr/coronavirus-covid-19-le-fil-infos), propose des dérogations à cette règle dans ses articles 42 concernant les sports (l'accueil des mineurs pour la pratique sportive dans le cadre de l'enseignement scolaire et la pratique pour des raisons de santé sont par exemple toujours autorisées), et 45 concernant les espaces divers, la culture et les loisirs.

En cas de doute sur l'interprétation de ces dérogations, nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Adresser toute correspondance à :

*Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - B.P. 86 - 91371 Verrières-le-Buisson Cedex
Téléphone : 01 69 53 78 00 - Télécopie : 01 60 11 90 30 - site Internet : verrieres-le-buisson.fr
contact@verrieres-le-buisson.fr*

C'est donc avec un réel regret que je dois vous informer qu'aucune activité associative ou sportive ne pourra être organisée dans un équipement de la ville, fermé ou en plein air. Et que toutes les activités ou événements déjà programmés devront être annulés, a minima jusqu'au 1^{er} décembre.

Je connais l'importance que revêtent les activités associatives et sportives que vous organisez ou pratiquez régulièrement mais je sais pouvoir compter sur vous pour que, tous ensemble, nous luttons contre la propagation de ce virus.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération dévouée.

*Tenez vous en bien, en attendant
de pouvoir reprendre vos activités!*

Le Maire,
Vice-président de Paris Saclay,



de
François Guy TRÉBULLE